

Reporters sans frontières se réjouit de la libération de Thierry Ndayishimiye

RSF, 13 août 2010 BURUNDI : Un directeur de publication placé en détention provisoire pour "diffamation" retrouve la liberté. Reporters sans frontières se réjouit de la remise en liberté provisoire du directeur de publication de l'hebdomadaire Arc-en-ciel, Thierry Ndayishimiye, incarcéré le 10 août 2010 pour "diffamation" et libéré provisoirement le 12 août dernier. Le directeur général de la Régie nationale d'eau et d'électricité (Regideso) avait porté plainte contre le journaliste, le 30 juillet 2010, suite à la publication d'un article intitulé "Odeur d'un détournement de près de 280 millions Fbu" (environ 177 000 euros).

Dans cet article, l'hebdomadaire accusait le directeur général de la Regideso d'avoir couvert des irrégularités dans la gestion d'un chantier, occasionnant un manque à gagner important pour la société. Le journal appuyait ces allégations sur le rapport de mission interne, officiellement signé par le directeur général, recommandant à la Regideso de procéder rapidement aux corrections des irrégularités. Convoqué plusieurs fois dans le cadre de cette affaire, le directeur de publication a été placé en détention provisoire le 10 août 2010 pour délit de presse. Le 12 août dernier, l'avocat de Thierry Ndayishimiye a pris connaissance de la décision du substitut du procureur de la République de Bujumbura de remettre en liberté son client. "Je remercie les magistrats qui ont compris que les délits de presse ne sont pas des crimes. La décision de placement en détention provisoire de mon client ne se justifiait pas au regard du code de procédure pénale. La présomption d'innocence et la liberté doivent demeurer les principes avant tout jugement. Thierry Ndayishimiye va continuer à répondre aux convocations de la justice. Lorsque le procès s'ouvrira, nous plaiderons au fond afin de prouver son innocence", nous a déclaré son avocat, Me Gabriel Sinarinzi. Reporters sans frontières rappelle que le directeur du journal en ligne Net Press, Jean-Claude Kavumbagu, placé en détention provisoire le 17 juillet dernier pour "trahison", est toujours en prison, dans l'attente de l'audience qui doit statuer sur la régularité de sa détention. Le siège des trois juges qui devait examiner son dossier au début du mois d'août n'a pas pu se réunir. Le président du siège a été promu à une fonction supérieure, ce qui nécessite d'attendre la nomination d'un nouveau magistrat. "Il s'agit d'une mesure dilatoire visant à retarder le plus possible la reprise du procès. La remise en liberté provisoire du directeur de publication d'Arc-en-ciel doit faire réagir les magistrats. Jean-Claude Kavumbagu doit être remis immédiatement en liberté", a déclaré Me Gabriel Sinarinzi, avocat du directeur de Net Press. Jean-Claude Kavumbagu risque la prison à vie s'il est reconnu coupable. Lien vers le dernier communiqué